



CERTIFICAT DE SUPERFICIE

Article 46 et 54 de la LOI n° 2014-366 du 24 mars 2014 pour l'accès au logement et un urbanisme rénové
 Article 2 du décret N°97-532 du 23 mai 1997 qui a modifié l'article R111-2 du CCH
 Articles 4-1 et 4-2 du décret n°67-223 du 17 mars 1967

A DESIGNATION DU BATIMENT

Nature du bâtiment :	Appartement	Adresse :	Bâtiment 57 rue du Grand Prieur 95100 ARGENTEUIL
Nombre de Pièces :	3	Bâtiment :	
Etage :	2ème	Escalier :	
Numéro de lot :		Porte :	
Référence Cadastre :	NC	Propriété de:	57 rue du Grand Prieur 95100 ARGENTEUIL
		Mission effectuée le :	07/11/2022
		Date de l'ordre de mission :	07/11/2022
		N° Dossier :	1911 1860 ____

Le Technicien déclare que la superficie du bien ci-dessus désigné, concerné par la loi 96-1107 du 18/12/96 est égale à :

Total : 100.06 m²
 (Cent mètres carrés zéro six)

Commentaires : Néant

B DETAIL DES SURFACES PAR LOCAL

Pièce ou Local	Etage	Surface Loi Carrez	Surface Hors Carrez
Bureau	3ème	15.330 m ²	0.000 m ²
Chambre	3ème	14.680 m ²	0.000 m ²
Dressing	3ème	4.380 m ²	0.000 m ²
Entrée/Séjour/Cuisine	3ème	54.350 m ²	0.000 m ²
Placard n°1	3ème	0.130 m ²	0.000 m ²
Placard n°2	3ème	1.170 m ²	0.000 m ²
Salle de bains	3ème	4.050 m ²	0.000 m ²
Salle d'eau/WC	3ème	4.530 m ²	0.000 m ²
WC	3ème	1.440 m ²	0.000 m ²
Total		100.060 m²	0.000 m²

Annexes & Dépendances	Surface Hors Carrez
Total	0.000 m²

La présente mission rend compte de l'état des superficies des lots désignés à la date de leur visite. Elle n'est valable que tant que la structure et la disposition des pièces ne sont pas transformées par des travaux. La vérification de la conformité au titre de propriété et au règlement de copropriété n'entre pas dans le cadre de la mission et n'a pas été opérée par le technicien. Le présent certificat vaut uniquement pour le calcul de la surface totale. Le détail des surfaces ne vous est communiqué par T.L.Expertises qu'à titre indicatif.

Le présent rapport ne peut être reproduit que dans son intégralité, et avec l'accord écrit de son signataire.

à L'ISLE-ADAM, le 07/11/2022

Nom du responsable :
 Lambert Thomas